
Aux Membres du Bureau Fédéral
Aux Secrétaires Généraux des Syndicats
nationaux
Aux Secrétaire de la FGF-FO

PARIS, le 18 février 2019

Chers camarades,

L'avant-projet de loi de transformation de la fonction publique nous a été présenté le 13 février dernier au Conseil Commun de la Fonction Publique.

3 réunions techniques se tiennent cette semaine les 18, 20 et 21 février avec la DGAFP auxquelles participe FO Fonction Publique.

Ensuite, se tiennent les Conseils supérieurs des 3 versants de la fonction publique et le CCFP entre le 26 février et le 1er mars.

FO fonction publique a déjà diffusé un communiqué de presse et revendique le retrait de cet avant-projet de loi. D'autres analyses et tracts seront prochainement à votre disposition.

Après un an de discussion stérile avec la DGAFP et le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt, il est évident que ce calendrier contraint ne laisse aucune marge à une réelle concertation ni à des modifications profondes du texte.

C'est pourquoi la FGF-FO et la FSPS-FO ont décidé de lancer un plan d'actions pour contrer cet avant-projet de loi.

Tout d'abord, une analyse précise du texte et de ses impacts tant pour les agents, les syndicats mais aussi les usagers.

Ensuite toute une série d'actions et de mobilisations à tous les niveaux :

- Une demande d'audience en urgence auprès du Premier ministre (courrier envoyé vendredi dernier).
- Des déclarations cohérentes à chaque conseil supérieur et au CCFP.
- Une tenue conjointe de nos instances prévue le 11 mars prochain, la convocation est partie ce jour.
- Un kit presse permettant à nos structures locales de saisir les médias et d'interpeller les pouvoirs publics locaux.
- Une demande d'audience auprès des présidents des groupes parlementaires.
- Un courrier remis localement à chaque député.
- Des meetings publics dans chaque capitale régionale pour informer et expliquer le statut général des fonctionnaires.
- Un engagement essentiel dans la mobilisation interprofessionnelle du 19 mars prochain.

Ce plan d'actions sera présenté en détail à la réunion conjointe des instances de la FGF-FO et de la FSPS-FO le 11 mars ainsi que toutes autres propositions qui en découleraient.

Ce projet de loi n'épargne aucune administration ou établissement, aucun versant de la fonction publique et aucun statut particulier de corps ou cadre d'emploi.

C'est pourquoi, le seul moyen pour faire reculer cette loi, c'est en se défendant et en se bagarrant collectivement.

Pour votre complète information, une intersyndicale des fédérations de fonctionnaires se tiendra le 19 février prochain. Nous verrons quelles seront les intentions de nos homologues syndicaux notamment vis-à-vis du 19 mars.

Meilleurs sentiments syndicalistes



Christian GROLIER
Secrétaire Général FGF-FO

